

Lettre du CoDep30 au Directeur de l'EPCC Pont-du-Gard

30 janvier 2014

Le CoDep30 est partie prenante dans le collectif « **Liberté-Gratuité-Pont-du-Gard** » avec le soutien explicite de la **Fédération Française de Cyclotourisme**.

Nous ne vous apprendrons rien en rappelant que des programmes européens, nationaux et régionaux s'inscrivent dans la volonté politique de promouvoir les déplacements doux face aux nuisances de notre époque et leurs conséquences sur la santé des citoyens.

Le vélo est par excellence un moyen de transport dont la vogue ne se dément pas de ce point de vue. La FFCT est évidemment très active dans la promotion des voyages à vélo. Elle propose notamment à ses adhérents des brevets qui incitent à visiter les plus beaux sites de France et le Pont du Gard en fait évidemment partie, c'est un lieu renommé de **pointage BCN/BPF**.

Une voie cyclable partant du rond-point du pont de Remoulins invite tout naturellement à se rendre au Pont du Gard en longeant le D981, route départementale jusqu'à preuve du contraire. Des générations de cyclistes, avant l'implantation de l'EPCC, ont emprunté cette route pour joindre Remoulins à Vers-PDG au lieu de risquer leur vie sur la route principale de Remoulins à Uzès. A ma connaissance, ils n'ont jamais été cause de nuisance ni d'accident, leur exclusion ne repose que sur des arguties.

On doit donc s'étonner qu'aujourd'hui cette voie cyclable se termine abruptement devant une barrière coupant brutalement la voie publique avec notamment un **panneau d'interdiction d'accès aux vélos** ; on pourrait s'attendre à un meilleur accueil en un lieu aussi prestigieux. L'effet négatif est garanti.

Même en ayant l'esprit conciliant, on ne peut qu'être déçu de ne pas trouver un **garage à vélos sécurisé** pour des voyageurs généralement munis de lourdes sacoches et que vous contraignez à marcher plusieurs centaines de mètres pour simplement voir le Pont. Au lieu de quoi ils ne trouveront que ce panneau d'interdiction assorti de **quelques misérables supports** (photo) censés destinés à garer leur machine à leurs risques et périls. Impensable !

Cette concession dérisoire confine au **mépris**. Nous ne sommes d'ailleurs pas tellement surpris vu que **vous n'avez pas jugé bon de répondre au courrier que vous a adressé Mme Ghislaine CHARTON, présidente du CoDep30, le 13 juin 2013**. Les termes de cette lettre n'ont pas pris une ride ; l'effectif des cyclotouristes concernés dans le Gard est simplement passé de 870 à 976.

Cet ensemble de faits signe votre rejet explicite des cyclistes et instaure une discrimination de fait préjudiciable aux nombreux pratiquants du vélo.

Parvenu à ce pseudo-garage à vélos totalement dissuasif, on ne peut que s'étonner de l'interdiction de cyclo en découvrant une longue piste en béton de 4,80 m de large courant au milieu d'un large espace dénudé (photo). Les cyclotouristes sont des gens paisibles, disciplinés et raisonnables qui accepteraient de franchir à pied le pont Pitot mais considèrent à juste titre comme une **brimade insupportable** de devoir pousser leur machine sur plusieurs centaines de mètres sans autre justification que le fait du prince, faute de pouvoir au moins la garer en sécurité.

Vous ne pouvez ignorer que nombre de ces visiteurs, authentiques touristes mais également agents économiques non négligeables, susceptibles de visiter notre région 10 mois sur 12, aient refusé de se soumettre à votre péage («**une arnaque** »selon leurs dires) et qu'ils aient fait demi-tour. La publicité pour le site du Pont du Gard vous est garantie bien au-delà de nos frontières ; des cyclotouristes

suisse nous ont raconté récemment avoir vu un reportage sur la Télévision Suisse Romande stigmatisant vos pratiques. Juste retour des choses.

Il est certain qu'aucun bilan ne prendra en compte le manque de recettes touristiques engendré par votre politique d'exclusion.

En langue française, les mots ont un sens précis ; vous avez proclamé (nous avons la vidéo) que le D981 a été « **déclassé** » au niveau du site du Pont du Gard, alors qu'il est simplement « **désaffecté** » **aux véhicules** ; vous ne pouviez l'ignorer. Vous prélevez donc un octroi, fait unique en France, en barrant une route du domaine public. **La justice dira le droit.**

La Fédération Française de Cyclotourisme, par l'intermédiaire de ses clubs, gère des Randonnées Permanentes proposées dans toutes les régions (voir notre lettre du 13 juin 2013 déjà citée). La RP « **Les chemins du Pont du Gard** », portée par le Groupe Cyclotouriste Nîmois (165 adhérents), se trouve empêchée par le verrouillage du site que vous avez institué. Il s'agit d'une atteinte à la libre circulation des citoyens sur la voie publique, et donc d'un préjudice caractérisé puisqu'elle détourne des cyclotouristes de cette opportunité. Même minime, il y a **préjudice financier** pour le GCN qui demande un forfait d'engagement en échange d'un minimum de services devenus impossibles.

Nous nous intéressons par ailleurs au **Schéma Départemental des Aménagements Cyclables**. Des associations de votre proche environnement, notamment le « **Pays Uzège-Pont du Gard** », conduisent des études convergentes en ce sens. Il s'agit de proposer notamment des boucles de cyclo-découvertes optimisant les continuités inter-territoires, favorables à l'usage du vélo, du tourisme familial, alliant les attraits touristiques, paysagers et locaux (petit patrimoine, savoir-faire, paysages, vignobles...).

Il est pour nous d'évidence qu'une Voie Verte permettra un jour de joindre la petite région de Remoulins à Vers- PDG et Uzès via le pont Pitot, sans préjuger du prolongement des voies cyclables existantes.

Concernés au premier chef par tous ces projets porteurs d'évolutions positives, le CoDep30 s'étonne donc que l'EPCC reste figé sur **des positions rétrogrades**.

Au nom des 130000 cyclotouristes que nous représentons, mais également de tous les voyageurs à vélo ou machines similaires, nous demandons :

- **le rétablissement immédiat du libre accès au Pont du Gard pour les visiteurs à vélo.**
- **la liberté de s'avancer à vélo jusqu'au pied du pont Pitot**
- **ou à défaut la mise en place d'un garage pour les vélos qui soit correctement aménagé et surveillé.**

oooooooooooooooooooooooooooo